Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602285-20251210-202512049-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 10 décembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire.

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10
Date de la convocation : 04/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025
Vote : à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, M. THEBAUD Didier, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, TEXERAUD Patrick, Mme GRU Valérie, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, M. DESMAS Xavier,

Absents excusés : Mme CHEVALIER Chantal, M. GILLEMOT Bernard, M. SOURGET Mikaël, Mme GICQUEL Fanny,

A été nommé secrétaire : M. DESMAS Xavier,

2025-12-049 - PETR PAYS DE PLOËRMEL : SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Conseil de développement, instance de démocratie participative, propose aux communes du Pays de Ploërmel de signer une charte d'engagement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Considérant que la commune de Saint-Marcel entend marquer sa volonté politique de répondre aux attentes des personnes en situation de handicap résidant sur son territoire. Considérant que les élus de Saint-Marcel entendent promouvoir leur intégration dans la commune. Vu la Charte fixant les engagements des communes du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne pour répondre aux attentes de ces personnes dans tous les domaines de la vie quotidienne. La Commune de Saint-Marcel s'engage à intervenir dans les domaines suivants :

1. Accessibilité de la communication et de l'espace public
2. Education et sensibilisation
3. Emploi et Formation
4. Soutien à l'autonomie et aux aides
5. Culture, loisirs et sports
6. Participation citoyenne
7. Partenariats et collaboration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la Charte d'engagement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap ci-jointe, avec les communes du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

Le Maire
Armelle ROBERT

Le secrétaire de séance
Xavier DESMAS